

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 13 février 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part de la communication suivante :

1) Eclairage public – Mise en service de la télégestion

Durant l'année 2024, le remplacement généralisé des sources lumineuses a touché à sa fin dans l'ensemble de la Ville. Les tommes de télégestion ont été installées sur les luminaires LED de dernière génération.

Afin de satisfaire au Plan lumière, des abaissements sont programmés sur les luminaires. Ces derniers dépendent de différents facteurs normatifs d'éclairement et des données suivantes, définies en coopération avec notre partenaire, le Service intercommunal des énergies (SIE SA) :

- proximité des passages piétons ;
- types et fréquentation des routes ;
- limitations de vitesse ;
- géométrie de la route et espacement des luminaires.

La programmation des abaissements est la suivante :

- programmation générale sur le territoire communal (sans distinction des routes principales et secondaires et parcs) : réduction à 70 % du flux entre 23h30 et 4h30 ;
- passages piétons et zones avoisinantes : réduction à 80 % du flux entre 23h30 et 4h30 ;
- routes cantonales : réduction du flux à 60 % entre 23h30 et 05h30 ;
- rues équipées en lanterne : réduction à 70 % du flux à 22h00, puis 50 % entre 23h30 et 4h30, puis 70 % jusqu'à 5h30 ;
- détection dynamique (Croset, Veilloud et Parc) : niveau bas à 20 % du flux et niveau haut à 90 % pendant 1 minute.

En décembre 2024 et en janvier 2025, des visites nocturnes ont eu lieu afin d'affiner l'abaissement sur certains quartiers résidentiels et cheminements piétons :

- résidentiels peu fréquentés (Renges, Vignes, Bassenges etc.) : niveau normal à 70 % et abaissement à 50 % entre 23h30 et 4h30 ;
- cheminements piétons (Danube, Esserts, Piscine, etc.) niveau normal à 50 %, abaissement à 35 % entre 23h30 et 4h30.

Ces réglages, d'ores et déjà en fonction, permettent de garantir un bon compromis entre les normes, la sécurité et la sobriété énergétique.

La Municipalité